L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 18 AVRIL

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

Nouvelles du Nord

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Bruit de la reddition de Johnston

Conférence probable à Washington.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le bélier Stonewall renvoyé de Lisbonne.

Les forts portugais tirent sur le *Niagara*. *Un homme tué à bord.*

LEE A RICHMOND.

Son prochain départ pour l'Europe.

L'ord 146.

Bâton Rouge, 16 avril.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Olive Branch*, nous avons reçu des avis du Nord jusqu'au 12 avril.

New York, 11 avril—La dépêche spéciale du *World* dit que le bruit courait, hier soir, que Johnston s'était rendu aux mêmes conditions que Lee.

La dépêche de la *Tribune* dit: les blessures du secrétaire Seward ont pris un caractère dangereux. S'il n'y a plus à craindre un érésypèle les médecins redoutent que l'impossibilité où il est de prendre des aliments solides ne lui laisse pas assez de vitalité pour résister aux chaleurs qui approchent.

Le bruit court que le Président convoquera une session extraordinaire du Congrès.

Des avis de Charleston portent que des bandes de guerilleros rodent autour de Georgetown et de Summerville, et qu'on a envoyé des forces pour en débarrasser le pays. Ces guerillas sont au nombre d'environ 500, et le 5 ils ont fait irruption à Summerville, capturé quelques nègres et menacé de fusiller tous les blancs qui avaient pris le serment d'allégeance.

On dit qu'il y a de grandes quantités de coton et de riz cachés sur les plantations de la Caroline du Sud.

La dépêche spéciale du *Herald* dit que des rebelles éminents, probablement le juge Campbell et M. Hunter, sont attendus prochainement à Washington, pour s'occuper de la restauration des Etats dans l'Union.

L'état du secrétaire Seward est tel qu'il est nécessaire que la conférence ait lieu à Washington. Une dépêche au *Herald* dit qu'on annonce de la meilleure source que Kirby Smith et l'armée du Trans-Mississipi sont prêts à se rendre, et que le Texas est aussi prêt à rentrer dans l'Union.

Cairo, 13 avril—Les nouvelles étrangères qui suivent ont paru ce matin:

Londres, 29 mars—Le London *Times* dit, Frazer, Trenholm & Co de Liverpool ont refusé de payer tout récemment les traites confédérées, pour défaut d'avis. Les fonds exigés et les instructions sont arrivés depuis et les bills seront payés.

Lisbonne 28 mars—Le *Stonewall* est parti de ce port. Les autorités portugaises avaient ordonné au bélier, rebelle de quitter le port et le menaçaient des canons des forts. Le *Niagara* et le *Sacramento* sont arrivés ici et les autorités portugaises ont arrêté leur départ pendant 24 heures.

Lisbonne, 29 mars, 10 heures 20 minutes A. M.—Les frégates Niagara et Sacramento ont voulu partir avant l'expiration du temps fixé par les autorités portugaises et ont été canonnées par le fort d'en-bas. Le Niagara a été atteint à la poupe et un marin a été tué. En conséquence les frégates ont jeté l'ancre.

Baltimore, 13—Le *Richmond Whig* d'hier contient un appel, signé par les membres de la Législature de l'Etat de la Virginie et par nombre de citoyens, demandant une réunion immédiate de l'Assemblée générale de l'Etat pour s'occuper de la restauration de la paix en Virginie et pour traiter d'autres questions, intéressant la vie, la liberté et les biens.

Les autorités militaires des Etats Unis ont consenti à donner un sauf conduit au gouverneur, lieutenant gouverneur et aux membres afin qu'ils puissent aller et venir et qu'ils puissent délibérer librement sur les affaires publiques.

Une convocation est faite pour le 25 avril au plus tard.

Quartier Général de l'armée des Etats Unis, en campagne. Virginie, 11 avril.

Ordre général No 4.—Le second paragraphe de l'ordre spécial No 48, à la date du 10 mars 1865, du quartier général, suspendant les opérations de commerce dans l'Etat de la Virginie, excepté dans cette portion connue comme la Côte Orientale et les Etats de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud, avec cette portion de l'Etat de Georgie qui borde le littoral de l'Atlantique, y compris la ville de Savannah, est révoqué jusqu'à nouvel ordre par le lieutenant-général Grant.

Cincinnati, 13—On fait des préparatifs pour une célébration qui aura lieu ici demain. Toutes les classes participeront à la démonstration. Une correspondance de Lexington à la *Gazette* dit que le général Palmer est à Eminence, Ky, dans le but de recevoir la capitulation de toutes les forces confédérées dans l'Etat, y compris le commandement du colonel Jessie.

Ceux qui ne se rendront pas seront déclarés hors la loi et le peuple sera invité à les poursuivre à outrance.

Un lieutenant et 71 hommes se sont rendus hier au général Hobson.

La *Gazette* dit que le général Carrington à Indianapolis est accusé d'avoir détourné $30,000 et d'avoir aussi commis des fraudes dans des contrats pour fournitures de bois.

New York, 13—Une correspondance de Newbern datée du 8 au *Herald* dit que le réquipement tout entier de l'armée de Sherman a été complété et qu'elle était prête à commencer une nouvelle campagne pour l'anihilation totale du pouvoir militaire de Johnston; dans le cas où ce capitaine rebelle voudrait continuer à résister après la reddition de Lee.

La nouvelle de la prise de Richmond a causé de grandes réjouissances à Newbern.

Le pays sur le côté sud de la rivière Neuse entre Newbern et Goldsboro est entièrement débarrassé de rebelles armés, mais sur la rive nord il y a encore quelques bandes de maraudeurs.

Une de ces bandes a capturé et brûlé un steamer et deux barges chargés de vivres pour les troupes de Sherman qui remontent la rivière. C'est là la seule interruption de communication que la marche de Sherman ait éprouvée.

Le général Mower a remplacé le général Williams comme commandant du 20e corps de l'armée de Sherman.

Le correspondant du *Herald* à Richmond dit que les habitants de la Virginie et de ceux de Richmond en particulier paraissent avoir assez de leur épreuve d'une confédération du Sud et qu'ils se préparent à faire reprendre à leur Etat sa place dans l'Union. Des citoyens influents s'efforcent d'obtenir les meilleures conditions possibles. On prétend que la majorité des habitans est animée de sentiments d'amertume envers Jeff Davis et les autres chefs du gouvernement rebelle.

Cinq mille personnes au moins de la population blanche de Richmond dépendent du gouvernement pour leur subsistance, et mourraient de faim s'ils ne recevaient pas de rations. On délivre 12,000 rations par jour. On s'occupe activement à débarrasser la ville, et on prend possession des moulins et manufactures du gouvernement rebelle. On emploie un grand nombre de nègres à ce travail.

Le montant des propriétés dont on a ainsi pris possession est énorme. On a découvert beaucoup d'objets cachés dans les demeures des citoyens, entre autres des articles envoyés du Nord aux prisonniers unionistes. On a découvert les restes du colonel Dahlgreen près de Richmond, on les a exhumés et envoyés à Washington.

Le bruit court que le général Lee est arrivé à Richmond lundi et s'est rendu tranquillement chez lui.

La dépêche de City Point à la *Tribune* dit qu'un train spécial devait aller hier soir à Burkesville pour ramener les généraux Grant et Lee et leurs états majors.

On rapporte que l'armée du général Grant revient vers l'Est pour s'approvisionner et se reposer. Les prisonniers faits par Sheridan avant la reddition de Lee sont en route pour City Point.

Une dépêche du 9 adressée de Goldsboro au *World* dit que l'armée de Sherman est animée du meilleur esprit et prête à se mettre en mouvement. Les trains sont garnis et les troupes habillées de neuf. Sherman a averti les chefs de corps à se préparer à des marches rapides de façon qu'on puisse s'attendre à de prompts résultats.

Une dépêche de City Point au *Times* dit que Lee a exprimé le désir de partir prochainement pour l'Europe avec le reste de sa famille. Il est très affecté de sa défaite.

Davis l'a abandonné et il opère sa retraite pour son compte.

Marchés.

L'or a ouvert à 146, a monté à 147 et fermé à 146. Le coton est calme.

Nouvelles de Mobile.

PRISE ET OCCUPATION DE LA VILLE.

Le steamer *Général Banks*, arrivé hier de Mobile à Lakeport, nous a apporté deux ou trois numéros du *Daily News* qui a obtenu l'autorisation de paraître sous la direction de M. O. Halle, un des correspondants du *N. O. Times*. Nous y trouvons les nouvelles qui suivent sur la reddition et l'occupation de Mobile.

Correspondance entre le maire de Mobile et le général Granger.

Quartier-général de terre et de mer des E.-U. Mobile, Ala., 12 avril 1865.

Au maire Slough, Mobile, Ala.

Monsieur.—Votre ville est menacée par une force considérable de terre et de mer. Nous vous en demandons la reddition immédiate et sans condition.

Très respectueusement, vos obéissants serviteurs

Major-général Gordon Granger,
Contre-amiral de service H. K. Thatcher.

Bureau du Maire, ville de Mobile. 12 avril 1865.

Messieurs,—Je vous accuse réception de la communication qui m'a été remise par le colonel R. G. Laughlin, de l'état-major du général Granger, commandant le 13me corps d'armée, et par le lieutenant-commandant S. R. Franklin, de la marine des Etats-Unis, de l'état-major de l'amiral Thatcher, demandant la reddition immédiate et absolue de cette ville.

La ville a été évacuée par les autorités militaires et les autorités municipales sont maintenant sous mon contrôle. Votre demande a été accordée et j'espère, messieurs, que, par humanité, toutes les protections que vous pourrez donner à notre population lui seront assurées.

Très respectueusement,
Votre obéissant serviteur
R. H. Slough,
Maire de la ville de Mobile.

Le général Canby a établi son quartier général à la Douane en face de Battle House. Le général Granger loge à l'hôtel et le général Veach a été nommé commandant de place.

Il n'y a pas eu de coton brûlé. Le grand incendie, aperçu il y a quelques jours, venait de la presse Hitchcox, au dessous de la ville, laquelle presse a brûlé mais sans perte de coton parce qu'il n'y en avait pas. On suppose qu'il n'y a pas moins de 25,000 à 30,000 balles de coton dans la ville. On a pris une grande quantité de goudron.

Le calme et l'ordre ont régné dans la ville et ceux qui s'étaient cachés pour échapper à la conscription commencent à revenir.

Beaucoup de vieux habitants de la Nouvelle-Orléans auxquels on avait refusé des passes pour retourner chez eux, sont disposés maintenant à prêter serment.

Presque tous les canons des forts et des environs de la baie et de la ville ont été trouvés intacts, au nombre de près de 300. On a trouvé aussi beaucoup de munitions et on a fait 1,200 prisonniers, trainards ou malades.

On n'a rien brûlé dans la ville. Les quais et les docks sont en bon état.

250 officiers prisonniers ont été envoyés à Ship Island; les officiers généraux rebelles sont restés détenus au Fort Gaines.

Evacuation.

Dans l'évacuation de la ville, nous apprenons, dit le *News*, qu'on n'a presque rien détruit. Les approvisionnements du commissariat confédéré ont été abandonnés aux autorités de la ville pour le bénéfice des pauvres qui se sont présentés en foule pour les prendre. Il a fallu une garde de citoyens pour empêcher les violences et rétablir l'ordre.

Beaucoup de chevaux et de mules ont été emmenés par l'artillerie confédérée pour le service des transports.

Nous croyons que tout le coton confédéré a été brûlé. Mais tout ce qui était propriété particulière a été respecté.

Le steamer Laura coulé.

Ce steamer, dépendant du Fort Gaines, en venant en ville à la suite du vapeur *Général Banks*, s'est écarté du chenal, a heurté un pilotis qui lui a fait un trou à la quille, et a sombré en eau basse. On espère pouvoir le relever.

Surprise.

Hier soir, après la reddition de Mobile, et avant qu'on eût établi des corps de garde dans les divers quartiers, quelques cavaliers, ivres sans doute, ont fait une pointe dans les rues et ont enlevé deux ou trois hommes de la division du général Veatch.

Marine.

Nos canonnières sont occupées à enlever les obstructions et les torpilles de la baie, et le travail se fait avec rapidité. Le chenal sera probablement libre dans un jour ou deux.

Parmi les arrêtés officiels émanant de l'autorité militaire nous remarquons celui-ci.

M. Halle se chargera des bureaux du Mobile *Advertiser and Register* et de l'*Evening News* et s'en servira pour publier un journal jusqu'à nouvel ordre.

Approuvé, S. L. Andrews,
Brig. gen. et maréchal prévôt-général.

ORDRE IMPORTANT DU GENERAL CANBY.

Quartier-général de la division de l'Ouest-Mississipi,
Mobile, Ala., 15 avril 1865.

Ordres généraux No 39.

I—Sous l'autorité du paragraphe 5, de l'Ordre Exécutif du 24 septembre 1864, et des instructions du lieutenant général commandant les armées des Etats-Unis, tout commerce, avec les armées, colonnes ou détachements, dans les lignes de l'ennemi ou sur le théâtre des opérations militaires actives, excepté tel commerce nécessaire pour pourvoir aux besoins des troupes, est prohibé; et nulles relations ou transactions commerciales ou autres, ne seront permises sous aucun prétexte, excepté celles qui auront un caractère purement militaire.

II—L'introduction de produits des districts insurgés, des points qui sont sur les derrières des armées actives, et le transit de vivres pour les habitants loyaux et bien disposés, peut être permise par les commandants de district, sous telles restrictions qui seront jugées nécessaires pour empêcher que ce commerce ne profite aux troupes de l'ennemi. Ce commerce sera fait conformément aux prescriptions du département du Trésor.

III—Les bénéfices du commerce dépendront non seulement de la disposition des habitants à se soumettre à l'autorité des Etats Unis, mais encore de leur habileté à maintenir l'ordre dans leurs propres localités, et ces bénéfices seront donnés ou retirés, suivant que cette disposition sera plus ou moins manifeste.

Si, dans un district ou une communauté sur la lisière de l'occupation militaire où il n'y a pas de force organisée de l'ennemi, les habitants se soumettent d'eux-mêmes à l'autorité des Etats Unis, suppriment les détachements de guérillas et maintiennent l'ordre, ils seront placés sur le même pied, pour ce qui concerne la vente de leurs produits et l'achat des provisions de famille, que les habitants des districts dans les lignes de l'occupation sous des ordres généraux No 13 du 1er février 1865. Mais s'ils prêtent encouragement et aide aux guérillas, s'ils leur donnent refuge, ou s'ils favorisent d'autres malfaiteurs, toute communication avec eux sera interdite et les troupes envoyées pour réprimer de tels désordres seront maintenues aux dépens des habitants.

IV—Pour l'information des déserteurs des armées rebelles, et d'autres personnes qui peuvent être détournées de se rendre dans nos lignes par la crainte d'être forcés d'entrer au service des Etats Unis, il est annoncé que:

1—Ni les déserteurs, ni les officiers ou soldats licenciés ou qui auront donné leur démission, ne seront enrôlés dans l'armée ni levés de force pour le service militaire.

2—S'ils ont besoin d'être employés, ils recevront un emploi rémunéré dans quelques-uns des départements de l'armée, ou, s'ils ne font pas besoin pour l'armée, ils pourront obtenir d'autres emplois.

3—Si le lieu de leur résidence est en sûreté dans nos lignes, ils obtiendront la permission d'y retourner; s'il se trouve dans les lignes de l'ennemi, où ils pourraient être exposés au danger d'être arrêtés et s'ils ne désirent pas être employés, on leur fournira les moyens de se transporter à Cairo ou à tel autre point des Etats loyaux qu'ils pourront désigner.

4—Leurs chevaux et leurs armes, dans un bon état de service, seront achetés par le département du matériel qui en donnera un juste prix.

5. Les déserteurs et les autres réfugiés, arrivant à un poste militaire, seront envoyés au quartier général du District où, après examen, le serment d'allégeance leur sera administré. Ils seront employés préférablement aux postes militaires où ils ne courront aucun risque de tomber dans les mains de l'ennemi, et non en campagne, à moins qu'ils ne le désirent. Les maréchaux Prévôts ne seront pas autorisés à recevoir le serment d'allégeance, mais ils renverront les parties aux commandants de district.

Par ordre du maj. gén. E. R. S. Canby
C T Christensen,
Lieut. Col. et A. A. gén

Destruction de travaux à la butte Choctaw.

Nous tenons des officiers capturés à bord du vapeur Gunnison que les confédérés ont évacué et détruit les travaux élevés à la butte Choctaw, et que les canons de bronze confédérés font un service de surveillance sur la rivière Tombigbee, pour empêcher aux habitants de venir à la ville.

Le tug boat Gunnison a été capturé à quelques milles sur l'Alabama avant hier. Il n'a pas éprouvé d'avaries et se trouve au service du gouvernement fédéral.

Quelques citoyens de Mobile se plaignent que les Confédérés en s'en allant aient emmené des chevaux qui ne leur appartenaient pas.

CONSCRIPTION

Liste des noms du Second District.

17 avril 1865

721 John Graw, 114 Ste Anne, marchand de café
722 Antoine Semoul, 203 Ste Anne, matelot
723 Jean Baptiste, 253 St Philippe, tabacconiste, de couleur
724 Jordan Whittaker, 443 Conti, journalier, de couleur
725 Valentine Fisher, 331 Orléans, ferblantier
726 Philippe Hirsh, 377 St Pierre, tonnelier
727 Ulger Vitalpelle, 114 Dauphine, de couleur
728 Adolphe Nicholl, 294 Vieille Levée, commis du département du commissaire
729 Meyer Sullivan, 18 Ursulines, commis
730 Michael Paul, 26 Hôpital, journalier
731 Joseph Chamors, 191 Villeré, fabricant de cigares, de couleur
732 Oliver Marionneaux, 205 Bourgogne, commis
733 Samuel Chasse, 216 Marais, tailleur
735 Maxime Dastin, 87 Bourgogne, charpentier
735 John Meyers, 267 Ursulines, cordonnier
736 Joseph L[illegible], près du marché, commerçant
737 John Long, 241 St-Louis, tailleur
738 Louis Vrechats, 192 Roman, journalier
739 Chill Candida, 189 Douane, restaurateur
740 Thomas F Kavanagh, 417 Ste-Anne, officier de police
741 Vincent Bonnot, 253 Hôpital, maçon
742 Silverstine Martinez, 208 Esplanade, charpentier
743 Jean St-Martin, 87 du Maine, cocher
744 Jean Mendocke, 130 Ste-Anne, boucher
745 Alex. Lourgunsen, Magasins Rouges, barkeeper
746 Francis Serner, Conti, entre Ste-Anne et Dumaine, courtier
747 Christ Aldrick, 109 Derbigny, barkeeper
748 Felix Dornisser, 61 St-Louis, tailleur
749 Auguste Donseau, 36 Johnson, commis
750 Félix Delisse, 102 Hôpital, cigarier couleur
751 Francis Pontes, 21 Toulouse, cuisinier
752 John Roach, 222 Toulouse, matelot
753 Antoine Esteba, Vieux Lac, pêcheur
754 Pierre Lesseuler, 48 Orléans, commis
755 Joseph Dosch, 204 Chartres, journalier
756 Louis Rambo, 40 St-Philippe, charpentier
757 Joseph Zinck, 31 Hôpital, charpentier
758 Ernest Blanc, Dumaine et Royale, commis
759 Emile Soulier, 19 Toulouse, commis
760 Ernest J Wenck, Canal et Galvez, avocat
761 Jean Cazeaux, 239, Chartres, boucher
762 Albert Roux, Bayou St Jean, commis
763 Jean Barckerity, lugger Goodbyes, Vieux Bassin, planteur
764 William Richard, 172 Claiborne, journalier couleur
765 Eugène Barthe, 304 Bourgogne, matelassier couleur
766 Franklin Wilson, Remparts, cireur
767 Henry Martin, 25 Toulouse, charpentier
768 Gaspard Edmond, 157 St Philippe, cigarier couleur
769 John Murphy, St Pierre et Prieur, officier de police
770 Joseph Benche, 237, Ursulines, cigarier
771 Michael Black, 197, Canal journalier
772 M J Farviad, 261, St Pierre, tailleur
773 John Shaw, Hôpital et St Louis, soldat
774 John Kleine, Conti, entre St Louis et Conti journalier
775 John Gattis, steamer Charles, boatman
776 Louis Matthe, 270, Ursulines, négociant, couleur
777 Auguste Egerstein, goélette *Vénus*, matelot
778 Aurelin Mercier, 114, Orléans, commis
779 Prudent Mallard, 55, Royale, négociant
780 Bernard Touget, 220 Toulouse, charpentier
781 Lewis Raselee, 166 Douane, raftman
782 Dominique Barren, 113 Dauphine, cuisinier
783 Antonio Mendiverri, 14 Orléans, avocat
784 R Tramontane, Claiborne entre Dumaine et St-Philippe, négociant
785 Louis Philippe, St-Claude et Bayou, journalier de couleur
786 Firmin Darrell, 318 Ste-Anne, barkeeper, de couleur
787 John H Smith, steamboat Drawdrop, pilote
788 W Stewart, 471 Remparts, police
789 Jeff Haggerty, 341 Douane, barbier de couleur
790 Jacob Flemmings, 246 Bayou, professeur
791 Jacob Gagerheim, 115 Marais, confiseur
792 Domingo Manent, 21 Quartier, journalier
793 Henry Wilson, goélette Princesse Royale, matelot
794 Anthony Roobion, Ursulines, entre Broad et Prieur, commis
795 Claude Bregrot, 253, Dumaine, charpentier
796 Louis Gibb[illegible], 212, Bourbon, marinier, coul.
797 John Sass, 11 Quartier, police
798 Francis Grosper, 212, Bienville, vendeur au marché
799 Jean Larmon, 166 Villeré, boucher
800 Nathan Koth, 11 Conti, négociant
801 Louis V Legrand, 783, Toulouse, tailleur
802 Théodore Rud, 32, Orléans, peintre
803 John Horey, vapeur Nassau, marin
804 Mathew Pellegrin, Dauphine, confiseur
805 Jacob Tord, 215 St Pierre, marchand d'huîtres
806 Philippe Berylare, 61 Douane, fermier
807 John Mott, Vieille Levée et Ursulines, pharmacien
808 Chs H McLean, Remparts, Cireur
809 Chs Carriere, 27 Ste Anne, commis
810 James Hendrick, 2 Front Levée, journalier
811 Georges Mares, charpentier
812 Antonio Rifer, 101 Dauphine, journalier
813 Baldear Francovich, lougre Lock a head, pêcheur d'huîtres
814 Louis Owen, steamer *Alen Peabody*, cuisinier, couleur
815 Geo A Boree, 354 Conti, commis
816 Joseph Strop, St Louis et Miro, journalier
817 Amédée Paris, 36 Bourbon, charpentier
818 Maurice Scouter, 217, Bourbon, négociant
819 Seymour Bahan, entre Nouveau et Vieux Bassin, journalier, couleur
820 Edward Wirth, 321 Conti, ébéniste
821 Francis Franchioto, 151 Bourbon, peintre
822 Joseph Carter, steamer *Uphandie*, garçon de cabine, couleur
823 Frédérick Bertrand, 191 Chartres, cafetier
824 James Bower, 10, Remparts, messager
825 François Garcère, Dumaine, boucher, couleur
826 Joseph Mouchle, 460 St-Philippe, jardinier
827 Jean Genac, 161 St Pierre, négociant
828 Richard Barlen, 35 Villeré, cuisinier coul.
829 Frank Stablos, 600 Dauphine, journalier
830 Chs J Dubois, 219 Bienville, maître d'hôtel
831 Cesar C Antoine, 3 Prieur, barbier coul.
832 Alex B Vernaux, 206 St-Pierre, collecteur
833 Julius Benezech, Ursulines et Galvez, négociant
834 Chs Friedlander, Toulouse et Chartres, négociant
835 Nicolo Bellame, goélette Long, Vieux Bassin, matelot
836 Lindsay Stitch, goélette Independance, commis
837 Michael Steylick, lougre Bogges Bean, matelot
838 Henry Pike, 166 St Pierre, cordonnier
839 Martin Belanger, 114 Marais, forgeron
840 F Brobst, 168 Johnson, cordonnier
841 Nelson Johnson, Villeré et Bienville, maître d'hôtel
842 August Ivery, 391 St Louis, boulanger
843 John Henin, 120 Chartres, commis
844 Oriell Guidry, lougre Latour, matelot
845 Antoine Cornelli, 18 Dumaine, peintre
846 Penrell Triay 129 Tremé, garçon de café
847 Christian Schreiber, 142 Royale, négociant
848 John Wilson, 47 Prieur, tonnelier
849 John Braberley, 73 Passage de la Bourse, journalier
850 James Marcla, 211 Vieille Levée, commis
851 Joseph Ernest, 46 St Philippe, cordonnier, de couleur
852 Antonio Rodriguez, lougre Amour, matelot
853 George C Hargesler, steamer Patton, ingénieur
854 Joseph Smerion, 13 St Philippe, boulanger
855 Alexis Michel, 224 Ursulines, cigarier de couleur
856 Felix Frémeau, St Louis et Passage de la Bourse, barkeeper
857 John Feegard, 53 Derbigny, boulanger
858 Patrick Fennan, 111 Bourgogne, armurier
859 Giacomo Larcold, 233 Chartres, matelot
860 Thomas Maher, station rue du Canal, conducteur
861 Numa Bernard, 363 Dauphine, steamboatman, de couleur
862 Pierre Joseph, coin Prieur et Dumaine, journalier, de couleur
863 Francis Doriocourt, Derbigny et Ursulines, commis
864 Charles Joseph, 52 Bourbon, journalier
865 Louis Barbe, 311 St Claude, commis de couleur
866 Louis Fochard, St Philippe, entre Chartres et Royale, cordonnier
867 Joseph Garcia, 173 St Pierre, steamboat man, de couleur
868 Robert Smith, 17 Front Levée, matelot
869 John Holland, 56 Gallatin, matelot de couleur
870 Robbins Matreal, St-Philippe et Dumaine journalier
871 Jacobs Roch, Station du Chemin du Bayou, police
872 Michel Ward, 63 Tremé, conducteur
873 Abraham Mo[illegible]g, Bienville et Vieille-Levée commis
874 Prosper Melendez, goélette Invincible, négociant
875 Coupsen Lanego, 204 St-Louis, boucher
876 Frederick Corut, 67 Du Maine, forgeron
877 Morris Levy, 101 Royale, marchand
878 Richard Cooper, 5 Bienville, foreman
879 Charles Rodig, 193 Bienville, cordonnier
880 François Lauats, 163 St-Claude, marchand
881 Jean Ramouhau, 79 Bourbon, boulanger
882 James Dreau, Conti, mousse
883 Mc Knight, Johnson et Douane, imprimeur
884 John Abadie, Levée près des Casernes, fabricant de charbon
885 Ed McShane, 300 Bienville, assistant commissaire des rues
886 Bernard Giraud, 98 Orléans, commis
887 Joseph Roman, 150 St Pierre, boatman, de couleur
888 P Hoffman, 300 St Louis, cocher
889 Henry Gardien, 348 Bienville, cigarier, de couleur
890 Frédéric Lamouler, 232 Dauphine, charpentier
891 Cyprien Goldey, 87 1/2 Villeré, fermier
892 Augustin Periego, 202 Bourbon, marchand de fruits
893 John Mulcreary, 93 Orléans, commis
894 John Hoffman, Roman et Ursulines, conducteur
895 Jacob Hermslo, 187, Orléans, boulanger
896 Abraham Anock, 262, Ste Anne, commis
897 Estephe Baffard, Chartres, près Ursulines prêtre
898 Jules Parrodie, 89, Conti, négociant
899 Joseph Gaveu, 47, Roman, police
900 Henry Walker, 252, Vieille Levée, matelot

Le tirage sera continué demain 18 à 9 h. a. m.

Remplaçants—MM. A. & S. Newhouse, No 19, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement entre les mains de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants tel que le sort désignera pour ce service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fourniront promptement les remplaçants demandés.

☞ MM. ANDREWS et McBETH, 60, rue Carondelet, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis-à-vis du public, ont obtenu du colonel Sheldon Sturgeon, chef du recrutement et assistant maréchal-prévôt, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui s'adresseront à eux dans ce but.

POUR MATAMORAS—Le bon steamer C. CASTRO, capitaine Arnot attendu sous peu dudit port, reprendra ses voyages réguliers, pour [illegible] les personnes ayant du fret désirant partir par cette occasion sont priés de passer chez les agents de dit steamer pour obtenir des places à leur office No 16 Front Levée, entre Commune et Gravier, office du "Dieting Boat Company". 13avril

BOLS D'ARMÉNIE du Dr CH. ALBERT

Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMÉNIE du Dr Ch. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des écoulements anciens ou récents, fleurs blanches. Dépôt à Paris, rue Montorgueil, No 19—A New York, chez MM. John Milhau et fils, pharmaciens, Broadway, 183, et MM. Fougera, North William, No 30—Nouvelle-Orléans, chez L. Castel, pharmaciens, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

COPAHINE-MEGE. 23 ANS DE SUCCES.
Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. Recommandée par M. Cullerier, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.—Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PREPARATION AGREABLE, DISCRETE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. Jozeau, pharm., 155, boulevart Magenta, Paris. Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.
Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale; chez M. Ducongé, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE
Ces dragées qui ont pour base le principe actif du Poivre Cubèbe uni au Copahu pur, ne fatiguent pas l'estomac. Elles arrêtent promptement les écoulements [illegible]. Dépôt: Pharmacie Labélonye & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve, à Paris—A la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

INJECTION BROU
HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE, la seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 31, et Boulevard Magenta 112.

VICHY.
PROPRIETE DE L'ETAT FRANÇAIS.
ADMINISTRATION A PARIS: 22, BOULEVART MONTMARTRE.
EAUX et PASTILLES digestives.—SELS pour bains de Vichy à domicile.—SELS pour boisson factice.
Tous ces produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement.
Se défier des contrefaçons et exiger le CONTROLE DE L'ETAT, qui est apparent.
L'établissement thermal de Vichy est la propriété de l'Etat, qui en a concédé l'exploitation à une société anonyme par loi de 1853.
EAUX.—Les Eaux naturelles de Vichy excitent l'appétit, fortifient l'estomac, lui donne du ton et font disparaître les aigreurs [illegible]. SELS POUR BAINS.—Ils sont extraits des eaux au moyen d'appareils spéciaux. Ils donnent un moyen facile [illegible]. PASTILLES.—Les Pastilles, préparées avec les sels extraits des Eaux de Vichy, sont d'un goût agréable [illegible].
A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. CASTEL, pharmacien.
A New-York, chez MM. J. MILHAU, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE.
PEPSINE BOUDAULT
ADMISE DANS LES HOPITAUX DE PARIS.
La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.
L'accueil favorable que le Corps médical lui a fait entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.
Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Renvois*, et dans les *Vomissements de la Grossesse*, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante de ELIXIR DIGESTIF. Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.
Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et la signature.
Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, rue des Lombards, 24.
A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Deloche, Louis Castel, Peres et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

ERGOTINE.
DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.
Médaille d'or de la société de Pharmacie de Paris.
Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les hémorrhagies de toute nature, les crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques. [illegible] Leur action énergique sur la circulation en fait un [illegible].
Dépôt: Pharmacie Labélonye & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve, Paris—A la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

AUX MALADES.
Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur Dehaut.
A l'opposé des autres purgatifs, les *Pilules Dehaut* n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, choisir l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon ses forces, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant complètement compensée par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.
On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance [illegible].
Le système du docteur Dehaut est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de médecine, d'hygiène et de pharmacie domestiques*, volume in-8o de 500 pages (en français). [illegible]

CAPSULES RAQUIN,
AU COPAHU PUR, supérieures à toutes les autres, elles guérissent seules et toujours des maladies secrètes, sans fatiguer les malades. [illegible] La signature RAQUIN, pour éviter les contrefaçons nuisibles ou dangereuses.

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES.
Tous signés par l'inventeur, agissent en quelques heures, se conservent indéfiniment dans toutes les climats et sont employés dans les hôpitaux civils et militaires de France par ordre du conseil de santé, recommandés depuis 45 ans par les grandes médecins de plusieurs nations.—LE PAPIER D'ALBESPEYRES entretient ensuite une suppuration abondante et uniforme, sans odeur ni douleur. Une instruction, écrite en cinq langues, accompagne chaque boîte. Exiger le nom d'Albespeyres dans chaque feuille et s'assurer des pièces [illegible]. Un contrefacteur a été condamné à un an de prison.
Tous ces produits—d'ALBESPEYRES et RAQUIN—sont expédiés de Paris, faubourg St Denis, 80, aux principaux pharmaciens et droguistes de tous les pays. Grand entrepôt chez MM. Fougera, pharmaciens New York. A la Nouvelle-Orléans chez M. Ducongé.

AVIS AUX MEDECINS
Sirop du Dr FORGET
Il guérit *Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et toutes les maladies de poitrine*. Il calme le malade et le médecin. Une cuillerée à café suffit. CHABLE, *Paris*, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

LE CHARTER OAK STOVE (Poêle Charter Oak)
CONTRE LES
Live Oak, Forest Oak et autres contrefaçons.

TOUT article fabriqué ayant une véritable valeur acquiert invariablement de la réputation; la demande augmentant et le public [illegible] se présentent pour l'article, les imitateurs et contrefacteurs se mettent à l'œuvre. La grande popularité du fourneau de cuisine connu sous le nom de CHARTER OAK COOKING STOVE a poussé plusieurs fabricants à l'imiter autant que possible sans enfreindre la patente de Filley. Ils en ont copié le modèle afin de tromper le public et ont pris le nom qu'ils ont un peu changé. On offre ces fourneaux à la Nouvelle Orléans et on les y donne pour des Charter oak Stoves.
Les véritables CHARTER OAK STOVES ne sont à vendre qu'aux endroits indiqués plus bas et pour éviter d'être trompé, il ne faut pas en acheter ailleurs.
RICE BROS & Co, Rue du Camp, No 91
RICE BROS & Co, Rue Tchoupitoulas, No 212
RICE BROS & Co, Rue des Magasins, No 5[illegible]
J. S. AUSTIN, Front Levee, No 1
NEUMANN & GERLBACH, Rue Vieille Levée, No 2[illegible]
N. B.—Le véritable "Charter Oak Stove" ne coûte que quelques piastres de plus que les imitations qui ne valent rien. Les personnes qui en désirent feraient bien de couper les adresses qu'elles trouveront ci-dessus.
RICE BROS & Co.

MODES.
MLLE EMMA ORONNIER, ex-première de la maison BARTON, ancienne maison BINOCHE, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans que, succédant à Mme RENAUD-LEPETIT, elle continuera Royale et Ursulines, elle apportera les plus grands soins aux commandes qui lui seront faites, et s'efforcera de mériter le patronage qui a toujours été accordé à cette maison.

Nouveau magasin de Cigares.
AVIS AU PUBLIC.
J. A. DEL TRIGO, si favorablement connu depuis nombre d'années des consommateurs de cigares annonce à ses amis et au public qu'il vient de rouvrir le magasin CARDENAS, au coin des rues ROYALE et BIENVILLE, où l'on trouvera les marques de cigares les plus en vogue, ainsi que cigarettes, tabacs, &c. Il espère que son ancienne clientèle voudra bien lui accorder la bienveillant patronage dont elle l'avait déjà honoré.

MAGASIN A LOUER.
A louer, à partir du 1er avril, le beau magasin double situé rue Poydras, No 116. S'adresser rue de la Commune, No 183, au premier.

Maison et magasin à louer.
A louer une maison avec magasin, rue Bienville, près de la Vieille Levée. S'adresser à L. B. POTHIER, 63, Vieille Levée.

AVIS AUX FRANÇAIS,
A PROPOS DU TIRAGE.
LEON LAUGRIN, AVOCAT FRANÇAIS ET NOTAIRE PUBLIC.
Consultations relatives au recrutement, de 9 heures à 1/2, et de 4 à 6 heures du soir, au bureau, 144, RUE ROYALE, entre Toulouse et St Pierre.

Evitez le tirage!
ON FOURNIT DES REMPLAÇANTS.
On donne les prix les plus élevés de remplaçants.
Wm McGawley & Co
Rue St Charles No 34, en face de l'hôtel St Charles.
Ayant obtenu une autorisation et de l'autorité de bureau du colonel STURGEON, [illegible] et assistant maréchal-prévôt du service de recrutement du Département du Golfe, pour le Nord et louisiane [illegible] fournir des remplaçants par le plus bref délai et aux conditions LES PLUS RAISONNABLES.
Ils donnent les meilleures références pour la fidèle exécution des contrats.

Evitez la conscription.
D. G. WARNER & Cie,
COURTIERS AUTORISES,
59........rue du Camp........59
☞ Fournissent des remplaçants.
Renseignements donnés gratis.
Références—MM. Sam. Debow & Cie, G. W. Graham & Cie, W. H. C. King & Cie, W. Lyon & Cie, Capt. S. W. Scott.

Le tirage! Le tirage! Le tirage,
FONTAINE & Co.
Passage de la Bourse, No 38 et 41, près la rue de la Douane.
Remplaçants fournis à des conditions avantageuses.
Nous sommes de vieux citoyens et pouvons donner les meilleures recommandations; le chef de notre maison a acquis une longue expérience au service des Etats-Unis.
☞ Nous rédigeons les documents d'exemption et donnons tous les renseignements nécessaires.

EVITEZ LE TIRAGE.
60........*Rue Carondelet*........60
CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour remplir le tirage ordonné par les ordres généraux No 1 émanés du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississippi, sont [illegible], peuvent les avoir, à des conditions [illegible] et sans retard, en s'adressant aux soussignés, au No 60 de la rue Carondelet, au premier.
Ayant acquis une grande expérience dans le service militaire, les soussignés sont à même de se rendre utiles à ceux qui auraient besoin de leurs services.
S'étant munis des papiers nécessaires, ils sont convaincus de pouvoir satisfaire tout le monde. Ils demandent de hommes capables de servir de remplaçants.
Inutile de se présenter si l'on n'est exempt par l'âge, un service antérieur, le titre d'étranger, &c. Que chacun apporte ses papiers.
Conseils gratis.
ANDREWS & McBETH.

TIRAGE! TIRAGE!!
Avec permission de l'autorité pour assurer et procurer des remplaçants.
Le seul bureau en ville qui assure contre le TIRAGE aux conditions les plus avantageuses.
On y fournit des REMPLAÇANTS dans le plus bref délai.
A. S. NEWHOUSE & CO., No 19, rue St Charles

Conscription! Conscription!!
L. H. PERRET & Cie
ETANT autorisé par colonel Sheldon Sturgeon, colonel en chef du bureau de recrutement et A. A. Marshall, général dépt. du Golfe, &c.
Nous sommes prêts à fournir des remplaçants dans le plus court délai aux conditions les plus acceptables.
Nous sommes aussi prêts à assurer contre la conscription.
Les meilleures recommandations seront données.
L. H. PERRET & CO., 163, rue Commune.
Tous les jeunes gens qui sont exempts de la conscription trouveront les plus grands avantages, en s'adressant aussitôt chez L. H. PERRET & CO., 163, rue Commune.

Evitez le tirage! Evitez le tirage!
Evitez le tirage! Evitez le tirage!
J. A. CLARK,
RUE GRAVIER, No 143,
DEMANDE ET FOURNIT DES REMPLAÇANTS.
AYANT obtenu une autorisation spéciale du colonel Sturgeon, il est prêt à fournir des papiers d'exemption dans le plus bref délai et aux conditions les plus libérales. Adressez-vous, avant d'aller ailleurs, au No 143 de la rue Gravier.
J. A. CLARK, ancien citoyen.
Il donne tous les renseignements nécessaires aux papiers d'exemption.

Le Tirage—Le Tirage
THOMAS LYNNE,
92........Rue du Camp........92
Ayant obtenu une autorisation spéciale du Col. SHELDON STURGEON, surintendant du service de recrutement volontaire, et maréchal-prévôt général assistant Etat de la Louisiane, département du Golfe, conformément à son ordre au sujet des courtiers de remplaçants, je suis prêt à fournir des substituts, sans délai, à ceux qui tomberont au sort ou seront enrôlés.
THOMAS LYNNE, rue du Camp, No 92, au premier.
ON DEMANDE DES SUBSTITUTS.

Graines de coton.
VENANT d'être reçu: 150 sacs graines de coton Petit Gulf, qualité de choix.
A vendre par A. F. DUNBAR, rue de la Commune, No.

SE RETIRANT DES AFFAIRES.
GRAND STOCK DE Marchandises sèches étrangères et du pays.
VENTE DE CLOTURE AU PRIX COUTANT AU DETAIL SEULEMENT.
Désirant me retirer des affaires le plus tôt possible, je vendrai, AU PRIX COUTANT le STOCK ENTIER de MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays du magasin No 131 de la rue du Canal.
Plusieurs jours étant nécessaires pour préparer les marchandises, en faisant une forte réduction dans le prix actuels, il ne sera rien offert avant LUNDI, 20 du courant.
M. R. HAGGERTY, rue du Canal No

Banque de l'Etat de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 27 mars 1865.
TOUTES les personnes qui doivent à cette institution sont requises de venir payer dans les trente jours. Les billets qui ne seront pas payés dans le délai mentionné, seront mis en Cour.
Par ordre des Commissaires en liquidation.
L. S. BERNARD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Texas et de la Nouvelle Orléans.
AVIS.
UNE ELECTION de sept Directeurs de cette compagnie pour l'année aura lieu, au bureau de la dite compagnie, rue de la Douane, No 18, MERCREDI, 19 avril. Nlle-Orléans, 4 avril 1865.
L. F. GÉNÉRES, Secrétaire pro. tem.

Dissolution de Société.
LA société existant sous le nom de J. FIQUET & J. BOUVET, maison de chapellerie, située encoignure Camp et Commune est, à partir de ce jour, dissoute d'un commun accord.
MM. J. Fiquet & J. Bouvet restent chargés de la liquidation aux adresses ci-dessous.
J. BOUVET, No 60, Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.
J. FIQUET, No 6[illegible], Chartres, coin Bienville.
Nlle-Orléans, 12 avril 1865.

Avis au public et aux contribuables
LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat No 37 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, de 10 heures à midi.
JOHN B DUFOUR.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.
No 100, RUE DU CANAL
Nlle-Orléans, le 14 Décembre 1864.
A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.
La bonification ci-dessus de 20 p% sera payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.
A. LEBRETON, Secrétaire

Reçus de New York, par les steamers Washington et Lafayette du Havre, et, en débarquement du steamer le Evening Star, une forte [illegible] de SPECIALITES FRANÇAISES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES, que le soussigné vendra aux pharmaciens et au public, aux plus justes prix d'importation.
Cet envoi se compose entr'autres de
ELIXIR ANTIDYSPEPTIQUE, de Boudault.
BISCUITS DEPURATIFS, du Dr. Olivier.
SIROP DE RAIFORT IODE, de Dorvault et de Lancelot.
CAPSULES MOTHES, Raquin et Mathey Caylus.
GRANULES de DIGITALINE et D'ATROPINE.
FER de QUEVENNE; PAPIER FAYARD.
ANTIGOUTTEUX GENEVOIX.
CIGARETTES D'ESPIC; PURGATIF LEROY.
SIROP DE DENTITION du Dr. Delabarre.
POUDRES DE BISMUTH, du Dr. Paterson.
SIROP de ROBIQUET; HUILE de JONGH.
PILULES et LIQUEUR, du Dr. Laville.
SIROP de LACTUCARIUM; PATES PECTORALES, &c., &c., &c. A vendre par
E. E. MOUGIN, pharmacien.
Nos 27 et 29 rue Dauphine, Enc. Douane.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE
DERIAC & LEGRAS ayant ouvert rue du CANAL No 130, entre St Charles et Carondelet une nouvelle galerie photographique, ont l'honneur d'inviter le public à venir visiter le genre d'installation entièrement NOUVEAU qu'ils ont adopté, permettant des avantages qualitatifs pour l'exécution de toutes sortes de Photographies, Ambrotypes, Mélainotypes, Copies, &c. de la plus grande perfection. Leurs prix sont modérés, leur travail supérieur et recommandable.
Les DAMES, contrairement à ce qui existe dans beaucoup d'autres maisons, trouveront la tout réduit, entre autres dispositions, et une pièce au premier étage, et une bonne COIFFEUSE toujours à leur disposition sans rétribution.
Un magnifique et tout catalogue [illegible] sera fait dans l'établissement ainsi que la retouche.
Des leçons de DESSIN et PEINTURE seront données par M. PERSAC à des conditions libérales.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE
On appelle particulièrement l'attention du PUBLIC FRANÇAIS sur ses portraits faits par la COMPAGNIE PHOTOGRAPHIQUE DE LA NLLE ORLEANS.
37........Rue du Camp........37.
Ce au jugement possible un local où la lumière est admirablement distribuée, des salons élégants, des instruments perfectionnés, et tous les accessoires qui joints au talent de l'artiste, permettent de fournir des EPREUVES PHOTOGRAPHIQUES d'une incontestable supériorité.

PHOTOGRAPHIE
Seulement $3 la douzaine.
AYANT acheté la galerie de Photographie du No 35 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.
Ambrotypes, ferrotypes, dito, sur ivoire, de la plus grande finesse, tirées dans le plus bref délai.
Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.
JOSEPH LANGWITH, JOHN WEISS.

John S. Tully,
AVOCAT,
Donne des consultations en anglais, en français et en espagnol.
26........Commercial Place........26

A VENDRE.
UN CAFÉ et une GROCERIE ayant une très belle clientèle, sont cédés en vente à un prix très raisonnable. Pour les détails, s'adresser aux lieux, encoignure Prieur et Ste Anne, à la maison haute.

Changement de magasin.
C. BORZINO.
IMPORTATEUR de vins, liqueurs, huile d'olive, sardines, fruits, amandes, macaroni et vermicelli d'Italie, bonbons, &c., &c., a l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son magasin au
No 71, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

AVIS.
MME MOREAU, accoucheuse, informe ses clients et le public qu'étant obligée de s'absenter elle a chargé Mme Vve CHALETTE, sage femme, du soin de ses malades pendant son absence. Mme CHALETTE rue Dumaine No 52, entre Royale et Chartres, est la seule que recommande Mme MOREAU.

LE Dr. RODRIGUEZ
De la Faculté de la Havane,
Arrivé dernièrement de Londres, de Paris et quelques-unes des autres principales villes de l'Europe, offre respectueusement ses services au public de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle, des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques; il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats du succès de son traitement dans les susdites affections.
Cabinet de consultation — Rue Conti, No 79, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de midi à trois heures de l'après midi.

AVIS.
LE Dr. Da LAUREAL, médecin homœopathe, rue St Pierre No 1[illegible], s'occupe des diverses branches de sa profession et en particulier des maladies vénériennes.
Consultations—de 1 à 3 heures A. M.

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,
REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il a cet effet il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET de CONSULTATION au
No. 310 rue des Remparts,
près l'Esplanade.
Heures de consultation, de 6 à 9 A. M. et de deux à quatre heures de l'après midi.

CHANGEMENT DE DOMICILE
JACQUES GRUET a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il a transféré son magasin Nos 141 et 143, rue Royale, entre St Louis et Toulouse où il continue à y vendre des meubles neufs et d'occasion, et à faire des échanges et des déménagements. Il ne doute pas de satisfaire ses nombreux clients—comme par le passé.

Aux planteurs de Riz.
Attention!
TISSU DE FIL DE FER pour les moulins à Riz, fait sur commande expressément pour nous et de différentes grosseurs.
A vendre par RICE BROS & CO, Rue Tchoupitoulas, No 247, près le marché Ste. Marie.

AVIS.
LE soussigné ayant été nommé inspecteur des poids et mesures, pour le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert son bureau au No 49 de la rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale, et qu'on l'y trouvera tous les jours (les dimanches exceptés) depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.
E. V. LECLERC, Inspecteur des poids et mesures, 2me District, rue Ste-Anne, No 49.

HOPITAL DE LA VILLE.
Pour la petite vérole, la fièvre scarlatine, &c.
Tenu par le Dr. O. Aufaux,
Rue des Champs-Elysées, entre les rues Josephine Solidelle, 3me District, Nlle-Orléans.
LES Médecins qui envoient des malades à l'Infirmerie pourront continuer à les traiter sans enfreindre les règlements de l'institution. Les personnes qui désirent y être admises doivent être recommandées par leur médecin. Les personnes [illegible] pour l'admission, s'adresser à l'Infirmerie ou au No 30 de la rue du Canal.

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOUATS,
Rue St.-Charles No 26 au Premier, chambre No 4.

SPECTACLES.
ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST CHARLES
LUNDI SOIR 17 AVRIL 1865
Le seul Théâtre qui soit ouvert en ville
EXCITATION—INTERET—ETONNEMENT
La Grande Compagnie de Variétés, et les célèbres
FRERES HANLON, au nombre de six.
TOURS MERVEILLEUX SUR LE GYMNASE.
TOUS SUR LA BARRE HORIZONTALE. EXERCICES GYMNASTIQUES QUI ONT ETONNE LE MONDE ENTIER.
L'heure est changée.
Les portes s'ouvriront à 7 heures moins un quart. L'ouverture est exécutée par l'orchestre à huit heures moins un quart.
Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

St-Charles Opera House.
74, rue St-Charles.
Lundi, 17 avril 1865.
GRAND CONCERT vocal et instrumental donné par Henry Page, avec le gracieux concours de Mlle Charpeaux, M. A. Flandry et plusieurs amateurs distingués de la Nlle Orléans.
Prix du billet........$1 00
Pour les détails, voir les programmes et les affiches chez les principaux marchands de musique où l'on se procurera des billets.

FOIRE
Au profit de l'Asile de Ste-Croix.
La FOIRE au profit de l'Asile des Orphelins de Ste-Croix s'ouvrira MARDI, 18 avril.
☞ Les offrandes qu'on voudra bien adresser aux directrices de la foire seront reçues au foyer du Théâtre de l'Opéra.

INSTITUTIONS
INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275........RUE DAUPHINE........275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
RUE DU CAMP
No 199 et 201, entre Julie et St. Joseph
☞ Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés.

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACÉ.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
101........RUE BOURBON........101
En face de l'Opéra.
CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, sèche, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.
Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Garreau, ancien chef d'Institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.
S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus.

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 131 entre Dauphine et Bourgogne.
☞ Les prix varient de $4 à $6 selon le degré d'avancement des élèves.
☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 131, entre Dauphine et Bourgogne.

ECOLE
Française, Anglaise et Espagnole.
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
CLASSES DU SOIR.
240, 242, 244, Rue des Remparts.

Bureau de la commission spéciale,
Encoignure des rues du Nord et St Francis
Nlle Orléans, 10 avril 1865
Aux habitants de la division militaire de l'Ouest Mississipi,
☞ Il a été organisé, par le gouvernement des Etats Unis, une Commission qui devra s'enquérir de l'administration militaire et civile de la division militaire de l'Ouest Mississipi, qui comprend la ville de la Nouvelle Orléans. Elle est composée du major général W. F. Smith, de l'armée des Etats Unis et de M. James T. Brady, de New York. Des personnes mal intentionnées ou coupables ont présenté sous de fausses couleurs l'origine et le but de la commission. C'est pourquoi on a jugé convenable de vous informer que la Commission est munie de tous les droits et privilèges légaux des habitants de la division militaire et qu'elle a un caractère impartial.
Un de ses principaux buts est de s'assurer si un officier militaire ou autre, ou un individu quelconque devrait agir avec l'autorisation des Etats Unis, a trompé ou opprimé quelque personne demeurant dans les limites de cette division.
Le public est instamment prié de porter à la connaissance de la Commission toute atteinte de ce genre, afin que les coupables soient traités comme ils le méritent.
Le rétablissement du commerce a été de beaucoup retardé par des hommes qui se sont servis de l'argent ou de l'influence de manière à empêcher une concurrence libre et égale. La Commission désire ardemment détruire ce système et châtier tous ceux qu'y ont trempé.
Ceux qui sont disposés à aider la commission en lui communiquant des faits qui leur sont connus, sont priés de s'adresser au soussigné. Un renseignement vrai ne sera, dans aucun cas, employé contre la personne qui le donnera, car le grand but du Gouvernement est d'atteindre ceux de ses agents et de ses officiers qui abusent de la confiance mise en eux.
NICOLAS BOWEN, Lieut. Col. A. A., rapporteur.

AVIS.
M. ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,
Bureau, No 20, Place St. Antoine.
Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité aux dite s'occupe de l'entreprise des ENTERREMENS ET SERVICES FUNEBRES, informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que ceux de Jean Bonnot, qu'il a ouvert un magasin en général, ainsi que des fournitures et installations de tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en général.
Chars funèbres et Corbillards,
dans un genre nouveau, style Européen, d'après les modèles de Paris, Londres, et aussi d'Amérique.
Ils s'occupent aussi de la construction et de l'ouverture et clôture des
Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,
rue Esplanade, et les autres cimetières de la ville ainsi que la commande du clergé de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.

J. BONNOT & Co,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres,
ont et vendent à leur magasin, rue Ste Anne, No 31 entre Chartres et Royale, des Cercueils en métalliques anglais, noyer et autres bois, garnis de toutes étoffes blanches et noires, et doublés en plomb ou zinc, chemises, crêpe, billets d'invitation, voitures, et tout ce qui concerne les funérailles.
On trouve aussi dans le dit Magasin des Cercueils de bois, genre nouveau, admirablement peints et vernis, une parfaite imitation des cercueils métalliques ayant aussi sur le couvercle une ouverture à vitres enveloppé en plomb ou zinc, de la fabrication du Sieur Bonnot.
MAGASIN,
31........Rue Ste Anne........31

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres....No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités,
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, Housses d'escalier, abat-jour, corniches et tous ce qui se offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & Co.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
198......RUE DU CANAL......198
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter soigneusement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Le Dr. A. L. PLOUGH, Jr
CHIRURGIEN DENTISTE,
SUCCESSEUR DU DOCTEUR E. SOUCHON. Cabinet au coin Bourbon et Orléans—Entrée 39, rue d'Orléans.

A LA
"PLUME DE BRONZE".
Papeterie, Imprimerie et Reliure
ARTICLES DE BUREAUX
—AU GRAND COMPLET—
☞ Tous les *articles* et les *travaux* sortant de cette maison sont garantis.
Gros et Détail.
Expéditions à la campagne et au Mexique.
FRANCIS BOUVAIN,
63, RUE BOURBON,
ET 112, RUE GRAVIER.
☞ Toute commande pour la ville s'expédie franc de port à domicile.
Les clients pourront faire leurs commandes par écrit, les expédier par la Poste, Boîte No 1.

VENTES JUDICIAIRES.
Auguste Poirier vs Charles Roiling.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la dite Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible], à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Deux terrains contigus, situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, dans l'îlet No Quarante, compris entre les rues Napoléon, Du Maine, Alexandre et Chemin de la Métairie, d'après le plan général dudit faubourg, déposé à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.
Les dits terrains sont désignés par les Nos Cinq et Six, d'après un plan particulier dressé par Allou d'Hémécourt, voyer, et annexé à un acte en rapport du dit notaire Cuvillier, en date du 17 janvier 1844. Lesdits terrains mesurent ensemble, mesure américaine, cinquante six pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Du Maine, cinquante six pieds cinq pouces de face à la rue Chemin de la Métairie, sur une profondeur, chacun, de cent vingt trois pieds et cinq pouces sur la ligne du côté de la rue Alexandre et de cent cinquante [illegible] pieds quatre pouces et [illegible] lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Napoléon.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Coudolm, par acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 13 novembre 1861.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Théodule Ebert vs Alelard Dugas.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 15,5[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 25 d'avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
La moitié indivise d'un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, de l'Esplanade, St-Claude et du Quartier.
Ledit terrain mesure, mesure française, trente six pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant ou autrefois appartenant à Louis Huard et de l'autre côté par celle appartenant ou autrefois appartenant à Jean Eward Jr.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, bâtie en briques avec attique, couverte en tuiles plates et une cuisine, briquetée entre poteaux, couverte en ardoise, [illegible], water works, [illegible] rue des Remparts, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y afférant et appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Emilie Demoruelle, veuve de Thomas B[illegible] par acte au rapport de M. Mazureau, notaire public en cette ville, en date du [illegible] janvier 1857.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

No 20,213.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans
Succession de J. C. P. Wederstrandt.
PAR moi, Robert Johnson, shérif de la paroisse de Plaquemines, il sera vendu, vendredi le [illegible] jour de mai 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 21 décembre 1864, la propriété ci-après décrite, savoir:
1o—La vieille HABITATION HARLEM, située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 27 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant trente et un arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre appartenant à [illegible], et dans la partie inférieure par la terre autrefois appartenant à la succession et maintenant à Madame Johnson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir:
1o—Une maison en briques, deux caves, chambre à domestiques [illegible], une sucrerie en briques [illegible], deux équipages [illegible] une [illegible] à vapeur, et [illegible] moulin à maïs en bon état. Un vieux moulin à scie avec machine à chevaux, un moulin à grain, une maison [illegible], une lingerie, une cuisine, chambre à laver et magasin, une maison à demeurer, une grande bâtisse pour hôpital.
Une forge avec outils.
Une boutique de charpentier et outils.
Onze cabanes à nègres, pouvant loger 150 nègres.
Deux magasins à mais, une grande écurie avec grenier à foin, deux maisons à foin.
Maison pour économe, cuisine, &c.
Vingt six mulets travaillant et onze jeunes travaillant.
Quinze vaches avec leurs veaux, et sept veaux d'un an.
Douze grandes charrettes à mulets, et cinq petites charrettes à mulets.
Quatre charrettes à bœufs et vingt sept charrues numéros 2 et 3.
Quatre [illegible] charrues No 8.
Huit vieilles charrues, [illegible].
Deux chaudières à sucre.
Huit cuves et citernes, et deux anciennes backbands.
Une douzaine de coupes en paille, deux paires de charrues à travail, quinze arpents de cannes à sucre pour plant.
Vingt six arpents de cannes.
CONDITIONS DE LA VENTE:
Un tiers comptant et la balance en sommes égales à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à six pour cent l'an jusqu'à maturité, et huit pour cent d'intérêt, par an depuis maturité jusqu'à paiement final, les dits billets garantis par hypothèque spéciale.
La recette est assurée pour dix jours jusqu'au les janvier prochain dans le cas où la propriété sera vendue. L'acquéreur aura à payer la proportion de la récolte [illegible] depuis le jour de la vente.
Une partie d'une vieille terre appartenant au Monsieur Fazende, et qui est sur l'habitation Harlem, est réservée.
2o—Un autre MORCEAU DE TERRE situé dans la même paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ trente et un milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans. Ledit morceau de terre mesure à peu près vingt cinq arpents plus ou moins de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, borné dans la partie supérieure par la terre appartenant à François Forget, et maintenant à Anfernan, et dans la partie inférieure par la terre premièrement de [illegible], il y a une sucrerie et quatre vingts arpents de vieilles cannes. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTES A L'ENCAN.
Ventes par W. H. Bunnell.
Succession du docteur William Rushton.
Propriétés foncières situées dans le 1er District de cette ville.
PAR WM. H. BUNNELL, encanteur.
Bureau, rue Carondelet No 14
EN vertu d'un ordre de l'honorable John W Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du [illegible] 1865, il sera vendu, à midi, SAMEDI 22 AVRIL 1865, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal & Douane, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir:
TRENTE-DEUX TERRAINS, avec les améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, formant l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Ste-Adeline et Ste-Jeanne, désignés par les numéros Un et Trente-Deux sur un plan lithographié déposé dans l'acte [illegible] annexé à l'acte de vente (mentionné ci-après) dudit Dr William Rushton.
Les terrains Numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Six, Sept, Huit et Neuf, ont chacun vingt sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue de la Commune sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix pieds. Le terrain Numéro Un forme l'angle des rues Ste Adeline et Commune et le terrain Numéro Neuf forme l'angle des rues Ste Jeanne et Commune. Le terrain Numéro Cinq a vingt sept pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix pieds. Les terrains Numéro Dix, Onze, Douze, Treize, Quinze, Seize, Dix sept et Dix-huit ont chacun vingt sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles. Le terrain Numéro Dix forme l'angle des rues Ste Adeline et Gravier et le terrain No 18 forme l'angle des rues Ste Jeanne et Gravier.
Le terrain numéro Quatorze a vingt sept pieds, trois pouces et sept lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles.
Les terrains numéros vingt à vingt quatre inclusivement, ont chacun vingt huit pieds et six pouces de face à la rue Ste Adeline, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt deux pieds neuf pouces et sept lignes et demie. Le terrain numéro Dix Neuf a vingt trois pieds et six pouces de face à la rue Ste Adeline, sur une profondeur de cent vingt deux pieds neuf pouces et sept lignes et demie, entre lignes parallèles, plus un espace de cinq pieds—marqué, sur le dit plan, comme passage commun.
Le terrain numéro Vingt six à trente trois pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Ste Adeline, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt deux pieds sept pouces et trois lignes—plus un espace de cinq pieds marqué sur le dit plan comme passage commun. Les terrains numéros vingt sept, vingt huit et vingt neuf, trente et trente un ont chacun vingt huit pieds et six pouces de face à la rue Ste Jeanne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds neuf pouces et sept lignes et demie. Le terrain numéro vingt six a trente trois pieds et six pouces de face à la rue Ste Jeanne, sur une profondeur, de cent vingt deux pieds neuf pouces et sept lignes et demie—la dite mesure comprenant cinq pieds destinés au dit terrain et marqué sur le dit plan, comme passage commun. Le terrain numéro trente deux a trente trois pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Ste Jeanne, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt deux pieds neuf pouces et sept lignes et demie—le dite mesure comprenant également cinq pieds de terre touchant au dit terrain et marqué sur le dit plan, comme passage commun.
Les dites propriétés ont été achetées par le dit feu Dr William Rushton, de V. M. Hoffmann et autres, par actes passés pardevant T. O. Stark, ancien notaire dans la ville de la Nouvelle Orléans, le vingt neuvième jour d'avril 1853.
Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
L'acte de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

AUX PEINTRES.
TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION.
20 barils HUILE DE LIN.
5 barils BENZINE.
2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE.
2 barils VERNIS.
LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE.
PINCEAUX, &c, &c.
En général tous les articles employés pour la peinture. De tout de première qualité.
A vendre en quantité, au gré des acheteurs, par COSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St. Philippe

Aux Fabricants de Cotonnade.
MILLE livres INDIGO GUATIMALA,
500 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 5, 10,
1000 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE.
3 caisses CARDES, d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.
A vendre par COSACHS & OGDEN, encoignure St Philippe et Royale.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les douleurs, ulcérations, plaies, dartres boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à OAllour, Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.